

PROJET DE LOI

N° 126

adopté

SÉNAT

le 27 juin 1979

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de l'Avenant à la Convention entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 28 juillet 1967, modifiée par l'Avenant du 12 octobre 1970, ensemble un Echange de lettres, signé à Washington le 24 novembre 1978.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6° législ.) : 894, 1022 et in-8° 180.

Sénat : 377 et 414 (1978-1979).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'avenant à la Convention entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 28 juillet 1967, modifiée par l'avenant du 12 octobre 1970, ensemble un échange de lettres, signé à Washington le 24 novembre 1978, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 juin 1979.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 377 (1978-1979), Sénat.